



PREMIER MINISTRE



► Questions sociales

Dans le cadre du cycle de séminaires :
«Déchiffrer la dépense de santé»

Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique
a le plaisir de vous convier au séminaire (séance 4)

**Médecine de ville :
quelle régulation des dépenses
et des pratiques pour demain ?**

Judi 16 décembre 2010 de 15h à 18h30
au Centre d'analyse stratégique
Salle Jean Monnet - 18 rue de Martignac - 75007 PARIS

Malgré un contexte de crise qui bouleverse nos modes de vie, l'accès aux soins pour tous demeure une priorité pour les Français. Or, dans un contexte où le déficit de l'assurance maladie se chiffre à 11,5 milliards d'euros pour l'année 2009, la maîtrise des dépenses de santé est plus que jamais une nécessité. Les dépenses de santé ont été évaluées à plus de 223 milliards d'euros en 2009, dont 35 % pour le secteur hospitalier et 21 % pour la médecine de ville¹. Dès lors, une véritable rénovation de notre système de soins s'impose, rendue d'autant plus nécessaire qu'il doit s'adapter aux nouveaux besoins de santé de la population (vieillesse, augmentation des pathologies chroniques, démographie médicale en baisse...).

Dans le cadre de son cycle de séminaires « Déchiffrer la dépense de santé », et après un premier volet portant sur l'hôpital², le Centre d'analyse stratégique consacre ainsi une dernière rencontre à la médecine de ville, dont la réorganisation permettrait justement de parvenir à une meilleure régulation des dépenses tout en améliorant la qualité et l'accès aux soins pour l'ensemble des citoyens.

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38

¹ Ensemble des pratiques et soins médicaux exercés en-dehors de l'hôpital.

² Consulter les actes du séminaire du 23 juin 2010 :

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1182

► INFORMATION PRESSE



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétariat d'État chargé de la prospective. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut conseil à l'intégration.

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses mesures (fixation des tarifs des consultations, incitation aux bonnes pratiques via des protocoles de soins, hausse du ticket modérateur pour les assurés, ...) visent, à réguler les dépenses et les pratiques en médecine de ville. Si l'objectif fait globalement consensus (concilier soutenabilité financière du système et qualité des soins), les modalités de mise en œuvre autant que les résultats obtenus font débat.

Présentée comme une piste prometteuse depuis quelques années, la réorganisation des soins primaires ou de premier recours³, soit un premier niveau de soins mieux organisé, permettrait par exemple d'éviter des recours à l'hôpital, particulièrement coûteux. Plus largement, l'objectif de régulation des dépenses et des pratiques en médecine de ville se conjugue aujourd'hui à d'autres défis : évolutions de la demande sociale de santé dans le contexte du vieillissement de la population, démographie médicale, modifications des attentes des nouvelles générations de médecins, etc. Comment dès lors trouver des dispositifs permettant de concilier ces différents objectifs ? Quelles bonnes pratiques peut-on identifier à l'étranger et quelles sont les solutions adoptées en France ? Quels seraient leurs impacts en termes de pratiques pour l'ensemble des professionnels de santé ? Telles sont les questions qui seront abordées au cours de ce séminaire.

Merci de confirmer votre présence par retour de mail ou par téléphone au 01 42 75 61 37 / 01 42 75 61 64

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

³ Les soins de premiers recours désignent les soins de proximité. Ils comprennent plusieurs volets : la prévention, l'éducation à la santé, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la surveillance et le suivi des patients. À partir de ces soins de premier recours, les usagers de soins peuvent être orientés vers le système de soins plus spécialisés ou soins de second recours.